DÉCISION (UE) 2017/886 DU CONSEIL

du 22 mai 2017

portant nomination de trois membres et de six suppléants du Comité des régions, proposés par la République tchèque

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement tchèque,

considérant ce qui suit:

(1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116 ([1]), (UE) 2015/190 ([2]) et (UE) 2015/994 ([3]) portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.

(2) Deux sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Josef NOVOTNÝ et de M[me] Jana VAŇHOVÁ.

(3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat sur la base duquel M. Ondřej BENEŠÍK (*Councillor of Strání municipality*) avait été proposé.

(4) Cinq sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Jiří BĚHOUNEK, de M. Jan BIRKE, de M. Stanislav MIŠÁK, de M. Martin NETOLICKÝ et de M. Jiří ROZBOŘIL.

(5) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Pavel BRANDA en tant que membre du Comité des régions.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

— M[me] Jaroslava POKORNÁ JERMANOVÁ, *Zastupitelka Středočeského kraje*,

— M. Ondřej BENEŠÍK, *Zastupitel Zlínského kraje (changement de mandat)*,

— M. Pavel BRANDA, *Zastupitel obce Rádlo*;

et

b) en tant que suppléants:

— M. Zdeněk KARÁSEK, *Zastupitel Moravskoslezského kraje*,

— M. Pavel PACAL, *Zastupitel Kraje Vysočina*,

— M. Miroslav KUBÁSEK, *Zastupitel Jihomoravského kraje*,

([1]) Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

([2]) Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

([3]) Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

— M. Radim SRŠEŇ, *Zastupitel Olomouckého kraje,*

— M. Věslav MICHALIK, *Zastupitel Středočeského kraje,*

— M. František JOHN, *Zastupitel města Zábřeh.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 22 mai 2017.

Par le Conseil
Le président
E. BARTOLO